

EMC2 : les droits et les devoirs des citoyens dans une démocratie

Problématique : quels droits le citoyen français peut-il exercer, avec en contrepartie des devoirs tels que sa participation à la Défense nationale ?

Introduction

Préparation des exposés (polys)

I. L'exercice de la citoyenneté en France

A. Une conquête des droits progressive

Une conquête progressive des droits en France (poly)

B. Les engagements du citoyen

1. Dans la vie politique

Sujet 1 : la vie politique (poly)

2. Dans la vie sociale

Sujet 2 : les associations (poly)

Sujet 3 : les syndicats (poly)

Aide personnalisée : réagir face à un argument exprimé à l'oral au cours d'un débat : « le droit de vote doit-il devenir obligatoire en France ? » (poly)

C. L'évolution des droits de la femme

1. En France

L'évolution des droits de la femme en France (poly)

Sujet 4 : Hubertine Auclert (poly)

Sujet 5 : Olympe de Gouges (poly)

Sujet 6 : Simone de Beauvoir (poly)

Sujet 7 : Simone Veil (poly)

2. Dans le reste du monde

Sujet 8 : le combat pour le droit des femmes dans le reste du monde, exemples 1 à 5 (poly)

Sujet 9 : le combat pour le droit des femmes dans le reste du monde, exemples 6 à 10 (poly)

Les droits de la femme dans le monde (poly)

II. Les citoyens français et la Défense nationale

A. L'engagement du citoyen : du recensement à la JDC

Le recensement et la JDC (polys)

B. La Défense nationale française

1. Son organisation

L'organisation de la Défense nationale (poly)

2. Ses engagements

Sujet 10 : l'opération Sentinelle (poly)

Sujet 11 : la tempête Xynthia (poly)

Sujet 12 : l'opération Atalante (poly)

Sujet 13 : l'opération Triton (poly)

Sujet 14 : l'opération Serval (poly)

Sujet 15 : le séisme en Haïti (poly)

Liberté d'association	Droit de vote des militaires	
Suffrage censitaire masculin	Droit de grève	
Les syndicats sont autorisés	Droit de vote des femmes	Usage obligatoire de l'enveloppe et de l'isoloir
Suffrage universel masculin	Le président de la République est désormais élu au suffrage universel direct	
Majorité à 18 ans	Droit de vote à certaines élections accordé aux citoyens européens	

Une conquête progressive des droits en France



Sujet 1 : la vie politique

À partir des documents fournis et de vos propres documents, votre rôle est de présenter à vos camarades les différents moyens pour un citoyen de participer à la vie politique de son pays, sous forme d'un diaporama (durée de l'exposé : 4 mn). Vous terminerez votre présentation en présentant un parti politique en particulier. Pensez à lister les ressources documentaires utilisées.



La démocratie participative

Sur la plateforme **Parlement & Citoyens**, un parlementaire peut proposer aux citoyens son projet de texte de loi. Chacun d'entre nous peut ainsi faire savoir s'il est d'accord ou pas avec un point particulier du texte proposé, ajouter d'éventuelles remarques ou contre-propositions, et parfois se voir invité à un échange en face à face avec le parlementaire.

Parfaitement inédit en France, ce mécanisme consultatif est une réalisation concrète de l'idéal de démocratie ouverte que facilite internet. La démocratie participative apporte des solutions concrètes – mobilisation de l'intelligence collective, amélioration de la transparence, création de contre-pouvoirs aux lobbies... À tous et à chacun de s'en emparer !

■ www.inriality.fr, 10 avril 2013.



De jeunes militants

a. Clément, 23 ans, étudiant en droit.

J'ai décidé, un jour, d'aller frapper à la porte d'un parti. J'avais envie de pouvoir, à mon petit niveau, porter des idées. Pour une école plus juste et plus égalitaire. Entre les temps forts des congrès du parti et des assemblées, nous organisons des débats, des collages d'affiches, du porte-à-porte et des formations. Avec mes camarades militants, nous avons également fait signer des pétitions pendant la dernière campagne présidentielle par des jeunes de tous milieux. À travers toutes ces actions, notre objectif est d'attirer les jeunes, qui sont trop nombreux à ne pas voter, vers la politique. Mon activité militante est très prenante, et si je ne fais pas attention, je peux facilement y passer 60 heures par semaine. Il faut savoir doser son temps, être créatif, penser à aller vers les autres et rester critique.

■ D'après l'interview de Clément sur www.ledevoir.com, « Jeunes engagés pour une cause : militantisme et heures de lecture », avril 2014.



Sujet 2 : les associations

À partir des documents fournis et de vos propres documents, votre rôle est de présenter à vos camarades les différents moyens pour un citoyen de participer à la vie sociale de son pays au sein d'une association, sous forme d'un diaporama (durée de l'exposé : 4 mn). Vous terminerez votre présentation en présentant une association en particulier. Pensez à lister les ressources documentaires utilisées.



Film réalisé par la commune de Montpellier (Hérault) pour présenter les conseils de quartier, avril 2015.

Retrouvez le lien vers cette vidéo sur le site www.nathan.fr/emc-college-eleve.

Sarah est bénévole aux Restos du cœur

Sarah Cougny est une jeune fille comme les autres. Ou presque... [...] L'été de ses 16 ans, elle a participé à une mission humanitaire au Sénégal : « Ça a été un déclencheur... Là-bas, beaucoup d'enfants sont livrés à eux-mêmes. J'ai participé à la rénovation d'écoles, donné des cours de français et d'anglais et j'ai assuré les premiers soins à des enfants qui souffraient de nombreuses plaies... » [...] Son objectif : travailler dans l'humanitaire, les relations internationales, dans une ONG [...]. « Faire du bénévolat c'est aussi rencontrer d'autres gens, souvent plus âgés et plus expérimentés, qui ont d'autres visions des choses. »

Depuis avril 2014, Sarah est bénévole aux Restos du cœur. Une fois par semaine elle donne de son temps : « Je viens d'un milieu privilégié, j'ai beaucoup de chance et je le sais. Mais je veux être consciente de ce que vivent les autres, et je veux me rendre utile. » [...] La jeune fille prend donc son engagement très au sérieux. [...] D'une modestie à toute épreuve, Sarah admire ceux qui consacrent une grande partie de leur temps aux autres.

Mon Nord-Pas de Calais n°25, mars-avril 2015.



Sarah, bénévole aux Restos du cœur.

Jules s'engage pour une plage plus propre



Affiche de Surfider-Fondation Europe

Jules a 15 ans, et, depuis plusieurs années, il participe au nettoyage des plages à l'appel de l'association Surfider Foundation. « Tous ensemble on essaie de réparer la négligence des gens. C'est un moment de partage, de solidarité où l'on fait passer l'intérêt collectif avant son intérêt personnel. Depuis plusieurs années mes parents insistent pour participer à cette journée afin de m'éduquer au respect de l'environnement et me donner une véritable conscience citoyenne en matière d'écologie. Et en fait, ça marche ! Cette année, c'est la 20^e édition des Initiatives Océanes. La Surfider Foundation a décidé de mettre le citoyen au cœur d'une campagne qui souhaite permettre une réelle prise de conscience de notre responsabilité en tant que consommateur dans la pollution des océans par les déchets aquatiques. Un nouveau défi que nous allons relever tous ensemble. »

Bordas, 2015.

Sujet 3 : les syndicats

À partir des documents fournis et de vos propres documents, votre rôle est de présenter à vos camarades les syndicats, leur rôle et en quoi ils constituent un engagement citoyen, sous forme d'un diaporama (durée de l'exposé : 4 mn). Vous terminerez votre présentation en présentant un syndicat en particulier. Pensez à lister les ressources documentaires utilisées.

Le témoignage d'Angélique

Dans ma vie étudiante, j'ai toujours aimé faire du social et j'étais fortement impliquée dans la vie associative de mon quartier : animatrice, soutien scolaire...

Dans mes études informatiques, étant la seule fille de ma promo, mes camarades m'ont élue déléguée de classe afin de relayer leurs revendications auprès de nos professeurs.

En 2005, ayant une bonne connaissance de mon métier, j'ai voulu faire plus, apporter ma pierre à l'édifice pour sensibiliser les autres aux problèmes rencontrés par les salariés dans le monde du travail. Je me suis syndiquée en 2005 et ai eu mes premiers mandats en 2006.

■ Témoignages de jeunes syndiqués, <http://fojeunes.force-ouvriere.org/temoignage-Angelique,2015>.

Affiche syndicale illustrant les libertés sociales



Affiche de la CGT.

Manifestation des syndicats à Nancy en mars 2014



La négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise permet d'adapter les règles du code du travail aux spécificités et besoins de l'entreprise.

Ce sont, en principe, les délégués syndicaux qui négocient avec l'employeur. Mais pour favoriser la négociation dans les petites entreprises dépourvues de délégués syndicaux, un accord peut être conclu, sous certaines conditions, par les représentants élus du personnel au comité d'entreprise (ou à défaut par les délégués du personnel) ou, en l'absence de représentants élus, par un salarié spécifiquement mandaté.

La négociation peut être obligatoire (avec des thèmes et un rythme imposés) ou libre. Dans tous les cas, les accords d'entreprise sont soumis à certaines conditions de validité, et au respect de formalités spécifiques.

Site internet du ministère du travail

Air France: un syndicat de pilotes appelle à une nouvelle grève

Par L'EXPRESS.fr , publié le 28/12/2015 à 10:10



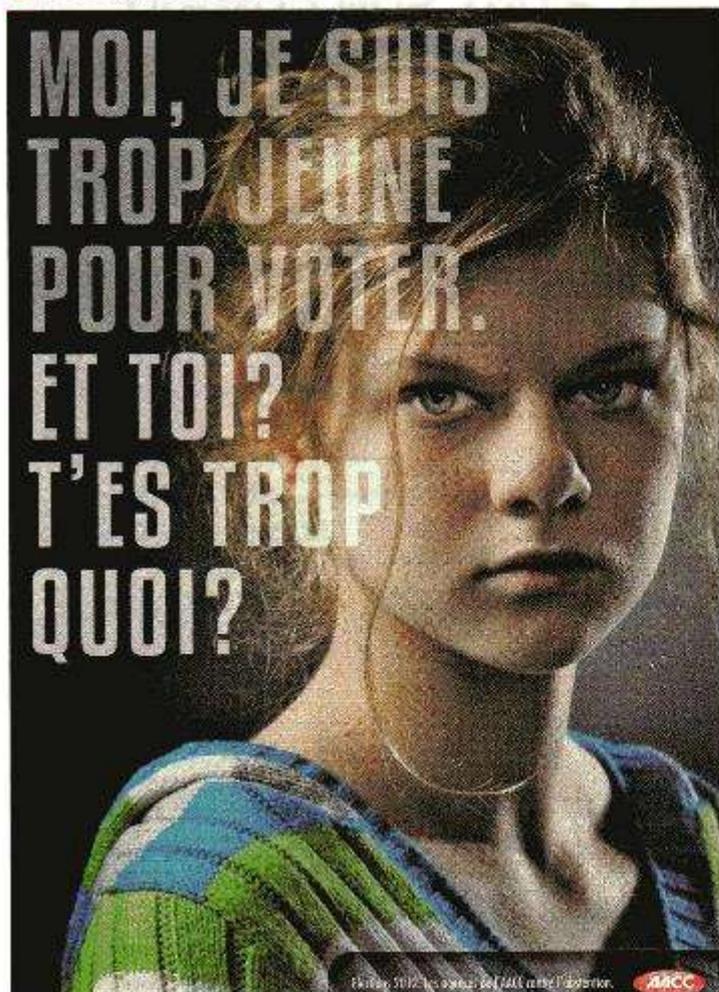
[afp.com/STEPHANE DE SAKUTIN](http://afp.com/STEPHANE_DE_SAKUTIN)

Alter, syndicat de pilotes non représentatif à Air France, appelle à une grève les 10, 11, 12 et 13 janvier 2016.

Le vote doit-il devenir obligatoire en France ?

- ❶ Tracez un tableau à deux colonnes (pour / contre). Recopiez-y les arguments que vous aurez trouvés dans les documents.
- ❷ Le cas échéant, ajoutez dans ce tableau les autres arguments qui vous sont venus à l'esprit.
- ❸ Entourez dans ce tableau les arguments avec lesquels vous êtes d'accord.

1 Voter, pourquoi ?



Affiche de l'agence de communication Herezie pour une campagne collective de l'Association des agences - conseils en communication, pour lutter contre l'abstention aux élections, 2012.

4 En Belgique, le vote est obligatoire

L'obligation de voter en Belgique a été mise en place en 1893. Au dernier scrutin européen, 89,64 % des Belges se sont déplacés aux urnes. Vitalité démocratique ou peur du bâton ?

Selon le Code électoral, tout citoyen belge doit s'inscrire sur les listes électorales, et tout électeur s'abstenant de se rendre aux urnes est passible d'une amende de 30 à 60 € la première fois ; jusqu'à 150 € en cas de récidive.

La loi peut priver de vote pendant 10 ans toute personne qui aurait négligé l'obligation de se rendre aux urnes à quatre reprises sur une période de 15 ans. L'abstentionniste ne peut recevoir pendant ce laps de temps ni nomination, ni promotion, ni distinction émanant d'une autorité publique.

■ D'après www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/03/06/le-vote-obligatoire-changerait-il-quelque-chose_4588553_4355770.html

VOCABULAIRE

▶ Abstention

Non-participation volontaire des citoyens aux élections et aux référendums.

▶ Abstentionnisme

Fait de ne pas aller voter alors que l'on en a le droit.

2 Ce que dit la loi

Art. 3 - La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par voie du référendum.

INFOS

L'abstention aux élections

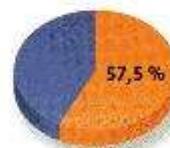
Élections présidentielles (2012 - 2^d tour)



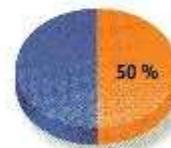
Élections municipales (2014 - 1^{er} tour)



Élections européennes (2014)



Élections départementales (2015)



■ Participation ■ Abstention

3 Voter : un droit et un devoir civiques

Si le vote est un droit, on peut, comme tout autre droit (ex. : liberté de réunion ou d'association), ne pas l'exercer. Il pourrait sembler paradoxal de transformer un droit aussi essentiel en contrainte.

Obliger les citoyens à voter pose au moins deux problèmes :

- vérifier que cette règle sera suivie. En clair, il faudrait mettre en œuvre une sanction pénale efficace, à savoir une amende sévère. Faute de quoi, l'obligation posée pourrait demeurer lettre morte ;

- forcer les citoyens à utiliser leur droit de vote peut avoir des effets déstabilisateurs sur les résultats : augmentation des votes blancs, nuls ou extrémistes, qui pourraient signifier l'opposition des citoyens à une telle procédure.

■ www.vie-publique.fr

L'évolution des droits de la femme en France

1. Était-il bien vu qu'une jeune femme de la bourgeoisie travaille dans les années 1930 ? Justifiez.
2. En quelle année y a-t-il eu des femmes dans un gouvernement français pour la première fois ?
3. Que diriez-vous de la place actuelle des femmes en politique ?

1 Les femmes : des mineures juridiques en 1804

a. Extraits du Code civil établi en 1804

- Des droits et des devoirs respectifs des époux

214. La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider ; le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

215. La femme ne peut ester en jugement (poursuivre une action en justice) sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens.

217. La femme, même non commune ou séparée de biens, ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquiescer, à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit.

De la capacité des parties contractantes

1123. Toute personne peut contracter si elle n'en est pas déclarée incapable par la loi.

1124. Les incapables de contracter sont, les mineurs, les interdits, les femmes mariées, dans les cas exprimés par la loi, et généralement tous ceux auxquels la loi a interdit certains contrats.

De l'administration de la communauté

1421. Le mari administre seul les biens de la communauté, il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme.

b. Extraits du Code pénal de 1810

- Art. 324. Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse ou par celle-ci sur son époux n'est pas excusable [...]. Néanmoins, dans le cas d'adultère, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instigation ou il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable.

Art. 337. La femme convaincue d'adultère subira la peine de l'emprisonnement pendant trois mois au moins et deux ans au plus.

Art. 339. Le mari qui aura entretenu une concubine dans la maison conjugale [...] sera puni d'une amende de cent francs à deux mille francs.

2 La place des femmes vue par des hommes en 1918.

En 1918 et 1919, un projet de loi, finalement rejeté, sur le droit de vote des femmes est discuté à la Chambre des députés. Un journal écrit par des soldats réagit à cette idée.

[Le poilu] revenu vainqueur, souffrirait-il de retrouver un foyer déserté, où son autorité si chèrement achetée ne serait plus reconnue ? [...] Lui dirait-on dès son retour qu'il n'y a plus civiquement ni homme ni femme, mais deux êtres égaux en droit, deux unités sociales ? Déchu de son rôle séculaire de protecteur au moment où il venait de mériter une fois de plus ce titre, supporterait-il de partager avec les femmes les luttes civiles et politiques ? De la trouver partout rivale, compétitive aux emplois qu'il ambitionne, et où elle a déjà pris une sérieuse avance ? [...] Ramener la femme au foyer, l'écartier des luttes politiques, n'est-ce pas là le programme qu'il faut suivre, si nous ne voulons pas d'ici quelque vingt ans compter des centaines de mille de Français de moins ?

L'Horizon, décembre 1918.

3 Une jeune fille bourgeoise dans l'entre-deux-guerres

Simone de Beauvoir, agrégée de philosophie en 1929 est l'une des principales figures intellectuelles de la France de l'après-guerre. Elle est l'auteur du Deuxième Sexe (1949), qui marque un moment important dans l'histoire du féminisme.

« Dans mon milieu, on trouvait alors incongru qu'une jeune fille fit des études poussées ; prendre un métier, c'était déchoir. Il va de soi que mon père était vigoureusement anti-féministe : [...] il estimait que la place de la femme est au foyer et dans les salons. [...] Avant la guerre, l'avenir lui souriait ; il comptait faire une carrière prospère, des spéculations heureuses, et nous marier ma sœur et moi dans le beau monde. Pour y briller, il jugeait qu'une femme devait avoir non seulement de la beauté, de l'élégance, mais encore de la conversation [...].

« Quel dommage que Simone ne soit pas un garçon : elle aurait fait Polytechnique ! » J'avais souvent entendu mes parents exhaler ce regret. Un polytechnicien, à leurs yeux, c'était quelqu'un. Mais mon sexe leur interdisait de si hautes ambitions et mon père me destina prudemment à l'administration : cependant il détestait les fonctionnaires, [...] et c'est avec ressentiment qu'il me disait : "Toi au moins, tu auras une retraite !" »

Simone de Beauvoir, Mémoires d'une jeune fille rangée, © Editions Gallimard, 1958.



4 1936 : des femmes au gouvernement

(Une de Voila, 13 juin 1936.)

En 1936, Léon Blum, après la victoire du Front populaire, est le premier à faire entrer des femmes au gouvernement comme secrétaires d'État : de haut en bas, Suzanne Lacore à la Protection de l'enfance, Cécile Brunschwig aux Pupilles et Veuves de guerre, Irène Joliot-Curie à la Recherche.

7 Les premières.

1906 Projets de loi pour accorder le droit de vote, rejet par la Chambre des députés. Autres projets en 1919, 1931, 1936, rejetés par le Sénat.

1936 Cécile Brunschwig, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore, sous-secrétaires d'État dans le gouvernement de Léon Blum

1945 Premier vote des femmes

1947 Germaine Poinso-Chapuis, ministre de la Santé publique et de la Population

1974 Arlette Laguiller candidate à l'élection présidentielle

1991 Édith Cresson Premier ministre.

1999 Michèle Alliot-Marie présidente d'un parti politique (RPR)

2007 Ségolène Royal présente au second tour de l'élection présidentielle



5 Le combat des suffragettes

Des militantes féministes, désignées sous le nom de « suffragettes », organisent un bureau de vote illégal pour les femmes lors des élections de 1914 à Paris.

6 Le sexisme en politique

Octobre 2013, à l'Assemblée nationale, le député Philippe Le Bay invite le caquetement d'une poule quand la députée écologiste Véronique Massonneau prend la parole. Moquées, hùées, dénigrées... Bon nombre de femmes politiques affrontent elle aussi des débordements misogynes. Certains hommes considèrent que les femmes n'ont rien à faire en politique.

Par solidarité, les députés de la majorité ont boycotté quelques minutes la séance de l'Assemblée après l'affaire des caquetements visant Véronique Massonneau.

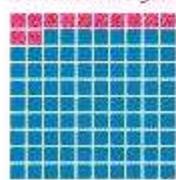
D'après www.liberation.fr, 4 mai 2015

1. Qui renonce de mépris envers les femmes.

8 Le nombre de femmes dans les assemblées départementales en 2014

Avant l'élection

12 % de femmes parmi les conseillers généraux



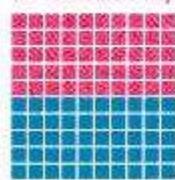
Et 88 % d'hommes

95 présidents de conseils généraux hommes...

... et 5 femmes

Après l'élection

49,5 % de femmes parmi les conseillers départementaux



Et 50,5 % d'hommes

91 présidents de conseils généraux hommes...

... et 9 femmes

Le recensement et la JDC

Document 1 : extraits de la loi du 28 décembre 1997 portant sur la réforme du service national

Art. L. 111-1. - Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel.

Art. L. 111-2. - Le service national universel comprend des obligations : le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux. Il comporte aussi des volontariats. L'appel de préparation à la défense a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse. [...]

Art. L. 113-1. - Tout Français âgé de seize ans est tenu de se faire recenser. [...] Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.

Art. L. 114-2. - En complément de cet enseignement, est organisé pour tous les Français l'appel de préparation à la défense auquel ils sont tenus de participer. L'appel de préparation à la défense a lieu entre la date du recensement des Français et leur dix-huitième anniversaire. Il dure une journée.

Document 3 : Participer aux commémorations nationales

Commémoration du 70^e anniversaire du Débarquement, 5 juin 2014, Colleville-sur-Mer (Calvados).



Document 2 : Témoignage de Manon à l'issue de la JDC

« Avant de participer à la JDC, je ne comprenais pas vraiment les enjeux de la défense. Nous avons bien eu une présentation des principes et de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne, en classe de 3^e, mais je ne voyais pas l'utilité d'une journée spéciale sur ce thème. Cette journée nous a mis en face de nos responsabilités de citoyen en cas de danger. Elle nous a présenté les métiers de la défense. D'ailleurs plusieurs jeunes ont demandé des renseignements sur les carrières militaires. Enfin à l'issue de la journée on nous a délivré un certificat de participation qui est obligatoire, nous a-t-on dit, pour pouvoir participer à tous les examens et les concours (y compris le permis de conduire) ! »

Document 4 : participer à un rallye citoyen

Le 1^{er} rallye citoyen de Tarn-et-Garonne a réuni, à Montauban, 21 équipes composées d'élèves de classes de 3^e des différents collèges du département. Cette manifestation avait été préparée par le trinôme académique réunissant les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale et l'Institut des hautes études de la Défense nationale.

Dix-huit ateliers attendaient ces jeunes avec des épreuves ayant pour objectif de promouvoir et développer le sens civique, le devoir de mémoire, le lien armée-nation, le goût de l'effort et de l'entraide. Des épreuves physiques et intellectuelles ont rythmé la journée de ces jeunes citoyens qui ont rencontré des représentants des services publics et du monde associatif. Sur un parcours de 8 kilomètres dans la ville de Montauban, plusieurs institutions avaient ouvert leurs portes : la préfecture, la mairie de Montauban, le conseil départemental, le tribunal de grande instance, la caserne Guibert, le service départemental d'incendie et de secours, le musée de la Résistance et du Combattant et le commissariat de police.

www.ladepeche.fr, 13 mai 2015

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/7977-recensement-a-16-ans-demarches-et-papiers>

Document 5 : Le programme de la JDC

Le programme de la JDC comprend des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, une initiation aux gestes de premiers secours dans une majorité de sites, éventuellement une visite des installations militaires.

Les jeunes en difficulté peuvent, s'ils le souhaitent, obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (éducation nationale, missions locales).

En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

extrait du site

<http://www.education.gouv.fr/cid78994/journee-defense-et-citoyennete-2013-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-dans-l-utilisation-des-mathematiques-de-la-vie-quotidienne.html>

Qui est concerné ?

- ▶
- ▶
- ▶

Pièces à fournir :

- ▶
- ▶
- ▶
- ▶
- ▶
- ▶
- ▶



Repérer :

- ▶
- ▶



S'initier :

- ▶
- ▶



Découvrir :

- ▶
- ▶
- ▶
- ▶



S'engager :

- ▶
- ▶
- ▶
- ▶
- ▶



Participer :

- ▶
- ▶
- ▶

LE RECENSEMENT

Convocation
à

La J.D.C.

(J.....
D.....
C.....)

Permet :

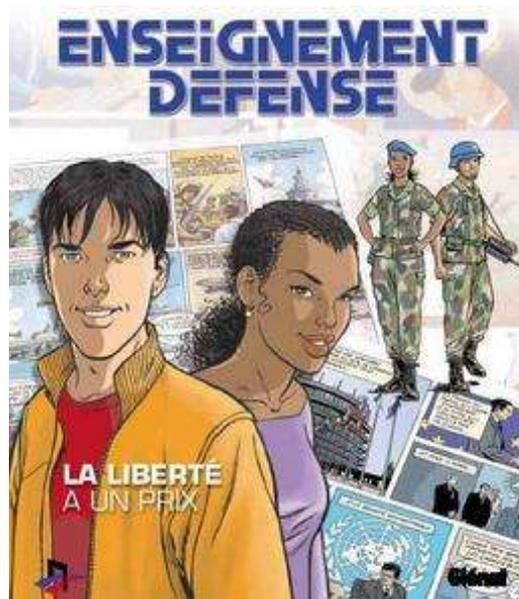
- ▶
- ▶

Obligatoire pour :

- ▶
- ▶
- ▶

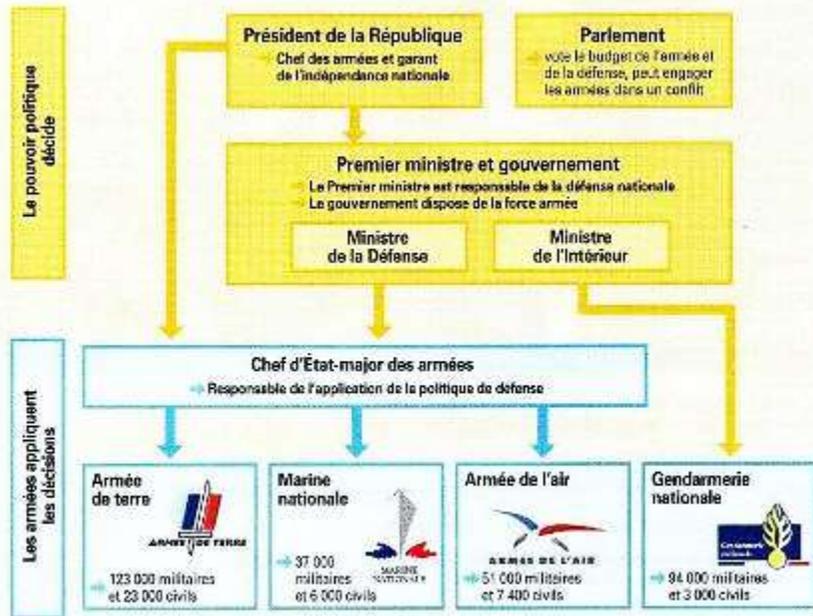
Jusqu'à :

- ▶



L'organisation de la Défense nationale

Document 1 : l'organisation de la Défense française



Document 2 : extraits de la Constitution de 1958

Art. 5. Le Président de la République veille au respect de la Constitution. [...]. Il est garant de l'indépendance Nationale, de l'intégrité du territoire, et du respect des traités.

Art. 15. Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale.

Art. 21. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. [...] Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15. [...]

Art. 35. La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement.

Questions

1. Documents 1 et 2. Compléter ce texte.

- Le président de la république est le chef et, à ce titre, le seul juge de l'emploi de l'arme nucléaire.

- Le premier ministre est responsable de et le gouvernement dispose de la

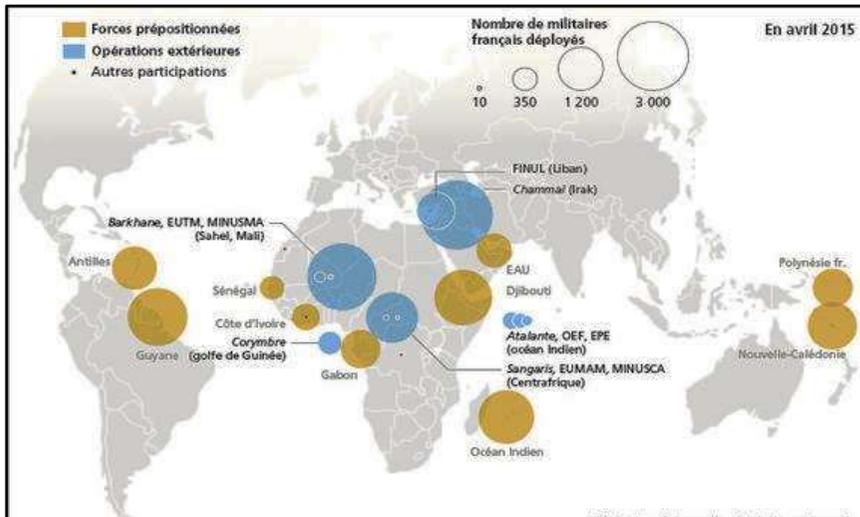
- Le parlement se prononce sur les choix de politique militaire et vote Il est habilité à

2. Document 1. Quels sont les quatre corps de l'armée française ?

3. Document 4. Quelles sont, selon François Hollande, les trois priorités de la Défense nationale ?

4. Document 3. Actuellement, en dehors du territoire français, dans quelles parties du monde trouve-t-on des forces militaires françaises ?

Document 3 : forces prépositionnées et opérations militaires extérieures de la France en 2015



Source : ministère de la Défense, www.defense.gouv.fr/operations
Réalisation : Sciences Po - Atelier de cartographie © Difa, Paris, 2015

Document 4 : extrait du discours de François Hollande lors de la présentation du Livre blanc du 29 avril 2013

Le Livre blanc met l'accent sur les trois priorités de notre stratégie de défense : la protection, la dissuasion, l'intervention. Elles se renforcent mutuellement. Elles ne sont pas dissociables. Nous devons veiller à protéger les Français, y compris face aux risques de la cybermenace, garder la crédibilité de notre dissuasion nucléaire et préciser notre capacité à prendre l'initiative des actions conformes à nos intérêts et à ceux la communauté internationale. Il s'agit de veiller à la sécurité de la France en mobilisant les énergies dans un effort national, qui doit lui-même s'inscrire dans le cadre plus large de la construction d'une défense européenne efficace.

Sujet 4 : Hubertine Auclert

<http://www.toupie.org/Biographies/Auclert.htm>

Sujet 5 : Olympe de Gouges

<http://www.linternaute.com/biographie/olymp-de-gouges-1/>

Sujet 6 : Simone de Beauvoir

<http://www.linternaute.com/biographie/simone-de-beauvoir/> (aller à « Un écrivain particulièrement engagé »)

Sujet 7 : Simone Veil

<http://www.linternaute.com/biographie/simone-veil-1/>

http://www.liberation.fr/societe/2014/11/26/la-bataille-de-simone-veil-pour-le-droit-a-l-avortement_1149560

Consigne commune :

Utilisez les sites internet indiqués ci-dessus ainsi que vos propres documents pour réaliser un diaporama, afin de présenter à vos camarades la personne qui vous ont été attribuée. Sans recopier sa biographie en intégralité, il s'agit surtout de savoir à quelle époque elle a vécu et de quelle manière elle a combattu, quelles actions elle a mené pour l'affirmation des droits des femmes en France. Illustrez votre travail et pensez à lister les ressources documentaires utilisées. Durée de l'exposé : 4 mn.

Sujet 8 : le combat pour le droit des femmes dans le reste du monde (exemples 1 à 5)**Sujet 9 : le combat pour le droit des femmes dans le reste du monde (exemples 6 à 10)**

http://www.francetvinfo.fr/societe/journee-des-droits-des-femmes-dix-exemples-qui-prouvent-qu-elle-n-est-pas-encore-inutile_841729.html

Il s'agit d'utiliser le lien indiqué ci-dessus pour réaliser un diaporama présentant cinq pays où il existe encore des discriminations sexistes. Pour cela : lisez l'article indiqué, recherchez par vous-même des informations complémentaires, localisez ces pays sur une carte du monde, expliquez brièvement pour chacun d'entre eux la discrimination dont les femmes sont victimes dans ce pays. Pensez à donner un titre à votre travail et à lister les ressources documentaires utilisées. Durée de l'exposé : 4 mn.

Groupe 10 : l'opération Sentinelle

<http://www.defense.gouv.fr/operations/france/sentinelle>

Groupe 11 : la tempête Xynthia

<http://www.defense.gouv.fr/operations/france/intemperies/actualites/01-03-10-tempete-xynthia-participation-des-militaires-aux-secours-aux-victimes>

<http://www.defense.gouv.fr/operations/france/intemperies/actualites/09-03-10-xynthia-les-armees-restent-mobilisees-sur-le-terrain>

Groupe 12 : l'opération Atalante

<http://www.defense.gouv.fr/operations/piraterie/dossier-de-presentation-des-operations/operation-eu-navfor-somalie-atalante>

Groupe 13 : l'opération Triton

<http://www.defense.gouv.fr/operations/actualites/frontex-la-france-repond-a-l-appel-du-conseil-europeen>

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/04/20/migrants-en-mediterranee-qu-est-ce-que-l-operation-triton_4619129_4355770.html

Groupe 14 : l'opération Serval

<http://www.defense.gouv.fr/operations/autres-operations/operations-achevees/operation-serval-2013-2014>

Groupe 15 : le séisme en Haïti

<http://www.defense.gouv.fr/operations/autres-operations/operations-achevees/seisme-haiti-2010>

Consigne commune :

Vous êtes chargés de travailler sur les engagements militaires de la France, à travers une opération (≈ une mission) en particulier. Grâce à la consultation des sites indiqués ci-dessus et en utilisant un moteur de recherche pour trouver des ressources complémentaires, vous devez trouver les informations demandées dans la fiche qui vous a été fournie, puis présenter à vos camarades sous forme de diaporama. Pensez à lister les ressources documentaires utilisées. Durée de l'exposé : 4 mn.

Compétences évaluées (communes à tous les sujets)

- 4.1 connaître différents systèmes d'information, les utiliser
- 4.2 trouver, sélectionner et exploiter des informations
- 4.3 utiliser des moteurs de recherche, des dictionnaires et des encyclopédies en ligne, des sites et des réseaux de ressources documentaires, des manuels numériques, des systèmes d'information géographique
- 4.4 vérifier l'origine/la source des informations et leur pertinence
- 4.5 exercer son esprit critique sur les données numériques, en apprenant à les comparer à celles qu'on peut tirer de documents de divers types
- 5.5 utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique
- 6.2 s'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger
- 6.5 réaliser une production audio-visuelle, un diaporama

